GRAND PRIX DE BEZIERS SAINT THOMAS
17 ET 18 OCTOBRE 2026
REGLES LOCALES SPECIFIQUES

HORS LIMITES

-Définis par la clôture grillagée et/ou la clôture en bois et/ou la clôture anti-sangliers.

ZONE A PENALITE : TROU N°6

La zone à pénalité rouge située à gauche ou en arrière du green s'étend à l'infini pour le jeu de ce trou.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (R16)

a) Obstructions inamovibles

Lorsqu'un arbre est tuteuré ou haubané, l'ensemble arbre, tuteur, haubans et cuvette est une obstruction inamovible.

b) Terrain en réparation

-Toute zone délimitée par des pointillés ou ligne blanche
-Tout dégât causé par les sangliers, récent ou ancien, qu'il soit marqué ou non.
-Les traces faites par les voiturettes et engins motorisés.
-Les zones dénudées sur les greens : si la balle repose sur le green.

PARTIE INEGRANTE

-Tous les chemins sont des éléments partie intégrante à l'exception des chemins pavés ou bétonnés.

BALLE PLACEE

Une balle reposant sur une zone tondue ras peut être placée en une seule foi à moins d'une longueur de club sans se rapprocher du trou.

TEMPS DE PARCOURS

4h40 +5 minutes

En cas d'urgence : Accueil : 04.67.39.03.09
Arbitre : 06.75.43.03.08